

# Suisse

<b>Population née à l'étranger – 2022</b>	30.7 % de la population	Principaux pays de naissance : Allemagne (14 %), Italie (10 %), Portugal (8 %)
Taille : 2.7 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +24 %	

En 2021, la Suisse a accueilli 123 000 nouveaux immigrants de longue durée ou permanents (y compris les changements de statut), soit 4.1 % de plus qu'en 2020. Ce chiffre comprend 76.6 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 1.9 % de migrants de travail, 11.8 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 6.6 % de migrants humanitaires. Environ 6 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 48 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

L'Allemagne, l'Italie et la France étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2021. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte augmentation (+1 400) et le Royaume-Uni la plus forte diminution (-1 400) des flux vers la Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2022, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 74 %, pour atteindre environ 23 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (6 900), de Türkiye (4 700) et d'Érythrée (1 600). L'augmentation la plus importante depuis 2021 concerne les ressortissants d'Afghanistan (+4 000) et la diminution la plus importante les ressortissants d'Érythrée (-100). Sur les 12 000 décisions prises en 2022, 86 % étaient positives.

L'émigration des citoyens suisses vers les pays de l'OCDE a augmenté de 13 % en 2021, pour atteindre 9 800 personnes. Environ 21 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 17 % vers l'Espagne et 8 % vers les Pays-Bas.

En 2023, la Suisse a assoupli les règles applicables aux ressortissants hautement qualifiés de pays tiers, notamment en supprimant l'examen de la situation du marché de travail pour les travailleurs des secteurs faisant face à une pénurie de compétences, ainsi que les conditions d'obtention d'un permis de séjour même sans formation universitaire. Les ressortissants étrangers ayant obtenu le permis B sans restriction ni condition peuvent demander à exercer une activité indépendante via une procédure simplifiée.

En novembre 2022, la Suisse a activé la clause de sauvegarde à l'égard de la Croatie. Cette clause permet à la Suisse de réintroduire temporairement des contingents pour les permis accordés aux ressortissants croates lorsque l'immigration en provenance de ce pays dépasse un certain seuil. Par conséquent, en 2023, des restrictions s'appliqueront au nombre de titres de courte durée et de titres de séjour/travail délivrés aux ressortissants croates.

Les demandes de visas déposées par les victimes des tremblements de terre en Türkiye et en Syrie dont le logement a été détruit et qui peuvent être hébergées provisoirement chez des parents proches en Suisse ont été traitées de manière prioritaire jusqu'au 12 mai 2023. Les personnes envisageant de rester pour une durée supérieure à 90 jours doivent obtenir une autorisation.

À la suite des modifications apportées à la directive européenne modernisée sur les qualifications professionnelles, les procédures de reconnaissance des qualifications se font désormais exclusivement en ligne pour les citoyens mobiles de l'UE.

Le statut de protection S a été prolongé d'un an pour les Ukrainiens, de même que les mesures de soutien en faveur des bénéficiaires de ce statut. Le financement fédéral est notamment axé sur la promotion de l'apprentissage des langues pour permettre aux Ukrainiens d'accéder rapidement à un emploi et de s'intégrer dans la société. Depuis 2023, les bénéficiaires du statut S âgés de plus de 15 ans peuvent effectuer un apprentissage en Suisse (participation à un programme officiel de formation professionnelle en entreprise avec l'autorisation du canton), même si le statut de protection temporaire S venait à être levé avant la fin de la formation. En cas de levée du statut S, le Secrétariat d'État aux migrations examinera les demandes au cas par cas et acceptera celles qui remplissent les conditions requises.

À la suite d'un arrêt récent du Tribunal fédéral suisse, depuis octobre 2022, les ressortissants des pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord d'établissement (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Liechtenstein, Pays-Bas et Portugal) doivent remplir les mêmes critères d'intégration que les ressortissants des autres pays et fournir un certificat justifiant de l'obtention d'un niveau A2 (à l'oral) et d'un niveau A1 (à l'écrit) à un test de langue (en vertu du Cadre européen commun de référence pour les langues) après avoir séjourné de façon ininterrompue pendant cinq ans en Suisse. Ne sont pas concernés les ressortissants étrangers diplômés de l'enseignement supérieur ayant la même langue maternelle que celle parlée dans leur lieu de résidence ou disposant de compétences linguistiques avérées.

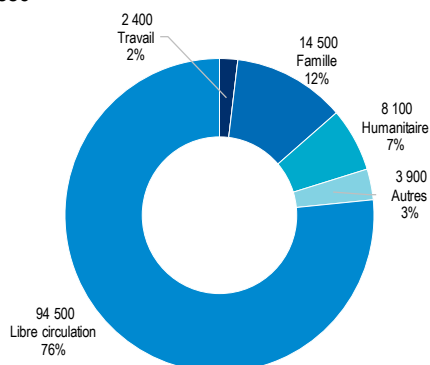
Depuis 2018, le programme de préapprentissage d'intégration (PAI+) prépare les réfugiés et les demandeurs d'asile à entrer sur le marché du travail par le biais d'un apprentissage. Le programme est étendu depuis 2021 aux jeunes adultes ne se trouvant pas dans un parcours d'asile et, depuis 2022, aux Ukrainiens bénéficiant du statut S. Depuis mai 2022, le programme R aide les cantons à mettre en place des mesures ad hoc pour les personnes qui ont fui leur pays d'origine. L'objectif du programme est d'éviter que les personnes se retrouvent isolées socialement, de renforcer leurs ressources et compétences, et de les aider à entrer sur le marché du travail.

Pour plus d'informations : [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

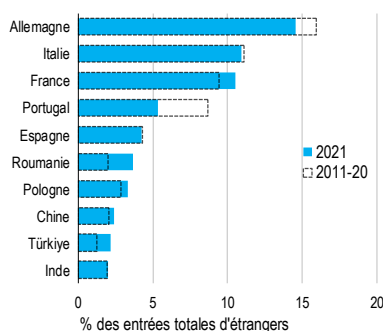
## Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

### Entrées d'immigrés de long terme 2021 (Source : OCDE)

Suisse



### 10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



### Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

#### Migrations temporaires de travail

	2021	2021/20
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	47 810	+ 7%

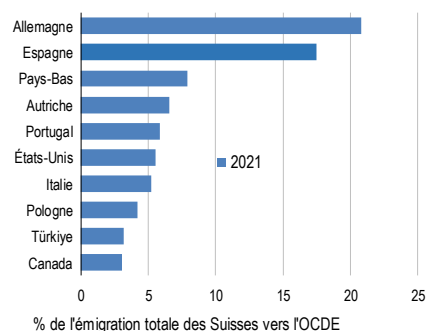
#### Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	6 080	+ 10%
Stagiaires	120	+ 33%

#### Humanitaires

	2022	2022/21
Demandeurs d'asile	23 130	+ 74%

### Émigration de Suisses vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



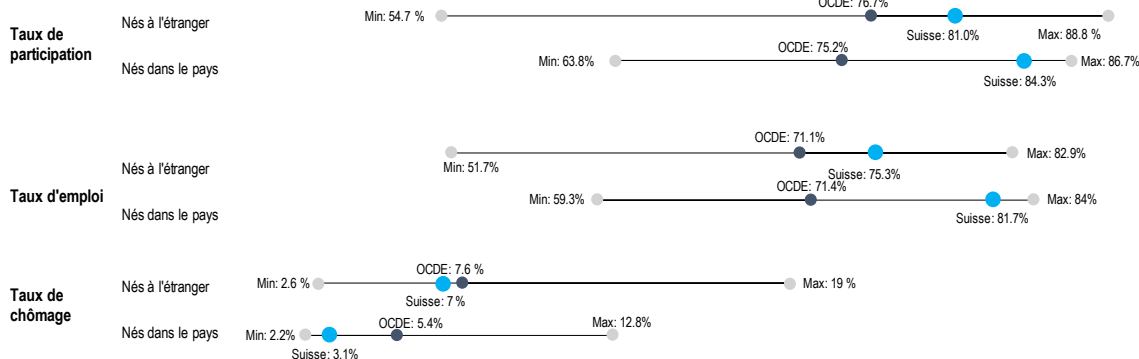
### Composantes de la croissance de la population

	2022 Pour 1 000 habitants	2022/21 Différence
Total	8.4	+0.5
Accroissement naturel	0.9	-1.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.5	+1.8

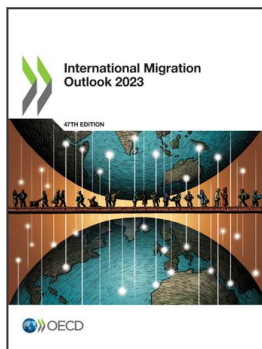
### Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2022)	2 620	-4.3	0.3
Sorties (2022)	31 906	+1.0	4.0

### Situation sur le marché du travail 2022



StatLink <https://stat.link/pazhnf>



Extrait de :  
**International Migration Outlook 2023**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/b0f40584-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2023), « Suisse », dans *International Migration Outlook 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e76fca8b-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.